



CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ

PROCÈS-VERBAL

Séance du 03 mai 2018

- approuvé le 14 juin 2018 -

PRESENTS	
Membres du Conseil	Abdeljalil AKKARI, Kerstin BRINKMANN, Nicolas BURRA, Edith CAMPOS, Martin DEBBANE, Joaquim DOLZ, Anne-Cécile DOMINE AUBERT, Juan Manuel FALOMIR PICHASTOR, Guido GENDOLLA, Edouard GENTAZ, Frédérique GIULIANI, Marco HESSELS, Evie VERGAUWE
Ex officio	Pierre BATARDON – administrateur, Aline MEYER, Madiha NASIR p/Valérie FAVEZ – conseillères aux études, Pascal ZESIGER – doyen
Invité(s)	Mireille BETRANCOURT, Martial VAN DER LINDEN
EXCUSES	
Membres du Conseil	Sandrine AMSTUTZ, Jean-Michel BAUDOUIN, Daphné BAVELIER, Georges FELOUZIS, Simon FLANDIN, Manuel PERRENOUD, David SANDER, Sabine VANHULLE
Ex officio	Pascale PASCHE-PROVINI – conseillère aux études

Ordre du jour

- 1 – Approbation du PV de la séance du 14.12.2017
- 2 – Communications du doyen
- 3 – Modification du règlement d'études du Master MALTT
- 4 – Désignation du décanat 2018-2022
- 5 – Modification des règlements d'études en Formation des Adultes (FA)
 - Maîtrise FA
 - Certificat complémentaire FA
- 6 – Présentation des comptes 2019 – par Pierre Batardon
- 7 – Approbation des listes de cours 2018-2019
 - Section de psychologie
 - Section des sciences de l'éducation
- 8 – MAS FC conjoint [UNIL – UNIFR – UNIGE] en psychothérapie comportementale
 - Modification de la Convention interuniversitaire
 - Modification du règlement d'études
- 9 – Elections complémentaires [CCER] dans les commissions de la Section de psychologie
- 10 – Divers

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14.12.2017

Le procès-verbal est approuvé.

2. COMMUNICATIONS DU DOYEN

- Commission de l'Égalité

La présidence de la Commission de l'Égalité facultaire est désormais assurée par une co-présidence : David Rudrauf (corps professoral) et Clara Kulich (CCER).

- Couleur et charte graphique FPSE

Suite au sondage réalisé en interne, c'est la proposition de couleur turquoise qui a remporté la majorité des suffrages. Le Rectorat ayant donné son accord, le site web va être adapté durant l'été pour la rentrée prochaine et les documents officiels modifiés au fur et à mesure de leur réimpression. Une période de transition « bicolore » sera certainement nécessaire et pour tout ce qui est papeterie et charte graphique, il sera possible d'accéder dès la rentrée aux documents (modèles de lettres, de posters, de powerpoint, etc.) disponibles pour le téléchargement sur le site <http://www.unige.ch/communication/publier/charte/>.

- Conflits d'intérêt dans les commissions de nomination

En attendant des directives claires du Rectorat sur la question (« quand un membre doit-il se récuser ? »), la Faculté s'est dotée d'un formulaire, inspiré de celui utilisé en Faculté des Sciences, mesurant le degré de conflit potentiel (évident ; éventuel ; aucun conflit). L'idée étant de fonctionner avec ce formulaire durant une année et de faire le point.

- Suivi des doctorants

Une réflexion est engagée par le Rectorat concernant le suivi des doctorants. Plusieurs pistes sont explorées, notamment l'organisation de journées doctorales, les « Doctoriales », et de cours de « soft skills » pour compléter les offres déjà existantes.

- SCORE

Les premiers échanges entre représentants de l'Office du Personnel de l'Etat – OPE, RH de l'Université et hiérarchies facultaires concernant la collocation des postes dans la nouvelle grille d'évaluation salariale de l'État [projet de loi SCORE] ont été globalement constructifs. La marge de manœuvre est étroite et malgré quelques situations « sensibles », les résultats, confidentiels à ce stade, sont plutôt satisfaisants.

- Déménagement 28 Bd du Pont d'Arve

Déménagement courant mars des équipes du 6^{ème} et 7^{ème} étages de Pignon qui seront désormais occupés par les collaborateurs de la Formation Continue de l'Université. Le **CIGEV** (anciennement aux Acacias), le **PRN LIVES** (anciennement à Unimail) et l'orientation **Psycholinguistique et logopédie** (anciennement à Pignon) se sont installés dans les locaux du 28 Bd du Pont d'Arve.

L'Equipe de Recherche en Dimensions Internationales de l'Education (ERDIE) déménage de Pignon pour occuper les locaux d'Unimail libérés par l'équipe du Prof. Kliegel (**LIVES**).

- **Commission de Planification Facultaire**

La CPA a défini les grands domaines et axes prioritaires pour 2018-2022 et devrait présenter son rapport final pour fin juin ou à la rentrée 2018-2019. Trois axes prioritaires pour la Faculté : 1- Professionnalisation ; 2- Développement life-span/parcours de vie ; 3- Evaluation individus & systèmes.

- **Inauguration du Pôle Cité FPSE**

L'inauguration du Pôle Cité FPSE a eu lieu le 10 avril dernier. Une seconde cérémonie, destinée au grand public (journalistes, Cité, ..) sera organisée en septembre.

- **Evaluation des membres du corps enseignant**

Le Rectorat demande que soient utilisés les formulaires dédiés Unige (en ligne et téléchargeables).

- **« Ma thèse en 180 secondes »**

Mélodie Derome, doctorante en Section de psychologie, a remporté le concours de l'Université de Genève et fera partie des 3 candidats représentant l'UNIGE qui participeront à la finale nationale, le 07 juin prochain à Fribourg <https://www.mt180.ch/finale-suisse-2018/>

- **Mise en place d'une semaine d'études « libre »**

Le Conseil décanal a décidé l'instauration d'une semaine d'études « libre » dès la rentrée 2018-2019. Elle se déroulera du 5 au 12 novembre 2018 ; Il est attendu des enseignants qu'ils se tiennent à disposition, via des permanences, pour répondre aux éventuelles questions des étudiants, qui profiteront de cette semaine pour réviser leurs cours, rédiger des travaux et effectuer des lectures.

- **Doctorat Honoris Causa 2018**

C'est la FPSE (section de psychologie) qui proposait cette année un-e candidat-e à l'attribution d'un doctorat *honoris causa* par l'Université de Genève. Cette distinction sera ainsi remise à la **Professeure Arlette Streri** (Université Paris V) au cours de la cérémonie du Dies Academicus qui aura lieu le 12 octobre prochain.

3. MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ÉTUDES DE LA MAÎTRISE EN SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'APPRENTISSAGE ET DE LA FORMATION - MALT

Les modifications proposées sont pour l'essentiel des adaptations de forme ou visant à s'aligner sur les pratiques facultaires (reformulation d'articles, précisions,..). Les modifications de fonds concernent notamment :

- **l'article 7 – Equivalences** : 80 crédits sur 120 doivent être acquis dans le cadre du plan d'études MALTT (2/3 du programme, conformément à la directive du Rectorat en matière de traitement des équivalences ; auparavant 60) ;
- **l'article 8 – Conditions particulières** : maîtrise de la lecture d'articles scientifiques en langue anglaise ;
- **l'article 14 – Contrôle des connaissances** : reformulation, ajout de l'évaluation du séminaire de suivi du mémoire en *attesté/non attesté* ;
- **l'article 15 – Conditions générales de réussite** : conformément aux autres programmes des Sections de Psychologie et des sciences de l'éducation, diminution du nombre de crédits en échec autorisé à 10% des crédits totaux du programme, soit 12 crédits pour le MALTT (120 ECTS au total) ;
- **l'article 17 – Mémoire** : ajout de la possibilité pour les enseignants de TECFA intervenant dans d'autres programmes puissent diriger des mémoires. Ajout d'une limite de versions manuscrites à soumettre au directeur pour relecture.
.../...

Le règlement d'études modifié entrera en vigueur dès la rentrée 2018 pour les nouveaux étudiants. Il abroge le règlement d'études précédent (2013).

Soumis au vote, le projet de modification du règlement d'études du Master MALTT est approuvé à l'unanimité (13 voix).

4. DÉSIGNATION DU DÉCANAT 2018-2022

Mireille Bétrancourt, future doyenne de la Faculté pour le mandat 2018-2022 propose que Nathalie Delobbe succède à Jean-Paul Payet, démissionnaire, à la fonction de vice-doyen-ne. Nicolas Favez ayant accepté de prolonger son engagement au décanat pour 4 années supplémentaires, le futur décanat sera donc composé de Mireille Bétrancourt, doyenne et de Nathalie Delobbe et Nicolas Favez, vice-doyen-ne, représentant ainsi les trois subdivisions de la Faculté : TECFA, PSICO et SSED.

Il est suggéré que les trois membres du décanat soient conviés à la première séance du Conseil participatif de la rentrée afin de présenter la répartition de leurs charges respectives. Mireille Bétrancourt accepte avec plaisir cette invitation.

Soumise au vote, la proposition de Mireille Bétrancourt de désigner Nathalie Delobbe et Nicolas Favez aux fonctions respectives de vice-doyenne et vice-doyen est acceptée à l'unanimité (13 voix).

5. MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'ÉTUDES EN FORMATION DES ADULTES

Pour répondre à certaines difficultés identifiées par les enseignants impliqués dans les activités de professionnalisation en Formation des adultes concernant, notamment, les étudiants réalisant une Maîtrise en sciences de l'éducation – Formation des adultes n'ayant pas suivi le Module professionnel au Baccalauréat, il est proposé de modifier l'organisation du Module professionnel en Formation d'adultes au niveau du Baccalauréat en Sciences de l'éducation et de rendre ce module professionnel obligatoire pour les études en Maîtrise SED - Formation des adultes.

Afin de pallier les manques de bases méthodologiques communes constatés, il est proposé :

- de diminuer à 15 crédits (au lieu de 18) articulés en 2 UF le Module professionnel en FA du Bachelor soit une UF de 6 crédits « Méthodologie professionnelle et gestion de projet » et une UF dotée de 9 crédits « Laboratoire d'expérience professionnelle » ;
- que le Module professionnel en FA du Baccalauréat soit désormais requis pour obtenir une Maîtrise en sciences de l'éducation – Formation des adultes ; les étudiants n'ayant pas réalisé ce module au niveau des études du Bachelor l'effectueront en co-requis, soit dans le cadre du Certificat complémentaire FA, soit sous la forme d'un complément de formation, en parallèle.

Par conséquent, les règlements d'études des Certificat complémentaire en FA et de la Maîtrise en sciences de l'éducation – Formation des adultes, sont amendés comme suit :

● **Certificat complémentaire FA**

- Abandon des 15 crédits de cours obligatoires,
- Remplacement des cours obligatoires par 15 crédits de cours à choix dans une liste d'offres identifiées,
- Intégration du Module professionnel de niveau Baccalauréat (15 ECTS) dans le plan d'études,
- En cas d'expérience professionnelle attestée, possibilité de remplacer le séminaire « Laboratoire d'expérience professionnelle » de 9 ECTS par des cours à choix de la liste des offres citée ci-dessus.

● **Maîtrise FA**

- Les conditions d'admission doivent prévoir le principe de la validation du Module professionnel de niveau Baccalauréat,
- Le principe d'un complément d'études doit être prévu pour les étudiants titulaires d'un Baccalauréat en SED mais n'ayant pas validé leur module professionnel,
- Le principe du complément d'études doit également être intégré aux conditions de réussite et d'élimination du programme.

Soumis au vote, le projet de modification des règlements d'études en Formation des adultes (Certificat complémentaire et Maîtrise en sciences de l'éducation en Formation des adultes) est approuvé à l'unanimité (13 voix).

6. PRÉSENTATION DES COMPTES 2017

Les comptes de la Faculté pour 2017 présentent un solde positif de 38'000 CHF pour l'ensemble des structures. Les dépassements de PSECO et PSICO sont compensés par les résultats positifs de TECFA et SSED. Globalement, les soldes positifs s'expliquent par des nominations retardées ou des démissions. Les soldes négatifs sont dus à des remplacements longue durée ou des erreurs d'imputation budgétaire. L'administrateur indique qu'il travaille en étroite collaboration avec les Présidences des Sections tout au long de l'année pour assurer l'équilibre financier de la Faculté. Il rappelle également que pour compenser la diminution des crédits d'investissement du DIP, le conseil décanal a décidé de débloquer, dès 2018, une partie des overheads à hauteur de 100'000 CHF pour répondre aux besoins d'équipement des collaborateurs de la Faculté.

7. APPROBATION DES LISTES DE COURS 2018-2019

- Section de psychologie

Ne suscitant ni commentaire ni question, la liste des cours 2018-2019 de la Section de psychologie est approuvée à l'unanimité (13 voix).

- Section des sciences de l'éducation

Ne suscitant ni commentaire ni question, la liste des cours 2018-2019 de la Section des Sciences de l'éducation est approuvée à l'unanimité (13 voix).

8. MAS FC CONJOINT [UNIL-UNIFR-UNIGE] EN PSYCHOTHÉRAPIE COMPORTEMENTALE – PROJET DE CONVENTION DE PROGRAMME

Dans le but de promouvoir la formation continue dans les domaines de la psychothérapie comportementale et cognitive (TCC) notamment à l'intention des psychologues visant l'obtention du titre fédéral postgrade de spécialisation en psychothérapie, les Universités de Genève, Fribourg et Lausanne coopèrent à la mise en œuvre d'un programme d'études commun aboutissant d'une part à la délivrance conjointe d'un MAS en Psychothérapie comportementale et cognitive, et d'autre part à la délivrance par l'Université de Lausanne du titre fédéral postgrade de spécialiste en psychothérapie.

Doté de 70 crédits, le programme comporte 5 volets¹: • Connaissances et savoir-faire (enseignements théoriques et pratiques) • Conceptualisation et formulation de cas • Activité psychothérapeutique • Supervision • Expérience thérapeutique personnelle.

Le MAS en TCC se déroule sur 5 ans. Les cours ont lieu à Lausanne.

Soumis au vote, le projet de convention de programme interuniversitaire du MAS en psychothérapie comportementale et cognitive – TCC est approuvé à l'unanimité (13 voix).

9. ELECTIONS COMPLÉMENTAIRES DANS LES COMMISSIONS DE LA SECTION DE PSYCHOLOGIE

- *Commission du Plan d'Etudes* [mandat 2017-2019]

→ Sabine Born remplace Sasha Zuber

- *Comité de programme du Bachelor* – Désignation du représentant CCER

→ Julien Chanal

Les élections complémentaires dans les commissions de la Section de psychologie sont approuvées à l'unanimité (13 voix).

10. DIVERS

- Programme UniR -Tandem étudiant-e/réfugié-e

<https://www.unige.ch/fapse/actualites/archives/2017/unir-tandem-etudiant-e-refugie-e/>

Tribune de Genève → article du 02.05.2018

« Etudiants et réfugiés main dans la main » <http://revue-presse.unige.ch/files/articles/2018-05-02/69460832.pdf>

- Rappel ! Tous les mercredis matins → Les k-fés solidaires à la Cafétéria de 9 à 11h
- Lancement d'un cours interfacultaire sur le thème du réfugié
- Fête de la Faculté : jeudi 31 mai, 19h à la Fumisterie – Venez nombreux !

GE/ 30.05.2018/ M. Philippe

¹ **Nota Bene** - Le MAS en TCC, complété par un sixième volet de pratique clinique (2 ans à 100% en institution psychiatrie-psychothérapeutique, dont au max. 1 an en institution psycho-sociale), est une formation complète en cours d'accréditation pour répondre aux standards de qualité de la formation postgrade en psychothérapie édités par l'Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP) et aux exigences de la Loi sur les professions de la psychologie (LPsy). Il est également compatible avec les exigences de la formation postgrade en psychothérapie des médecins psychiatres.